

SUJET ZERO

UE5 - Economie contemporaine

Durée de l'épreuve : 4 heures

Coefficient : 1

SUJET

« Esprit » sujet et principes de construction

Le sujet se compose de deux parties indépendantes avec une contextualisation commune au début du sujet, qui pourra se référer à une situation micro ou macroéconomique ;

Le nombre de points affectés à la première partie (12 points) a été augmenté pour renforcer les compétences d'analyse et de synthèse de documents.

Pour la première partie d'analyse d'un dossier documentaire :

- La première partie comporte trois questions et le dossier documentaire est limité à 4/5 pages pour limiter la paraphrase, avec des questions nécessitant de mobiliser des connaissances au-delà des documents ;
- Une question de la première partie portera sur l'analyse d'un seul document statistique (tableau ou graphique) pour valoriser les candidats maîtrisant la méthodologie. A cette fin, elle sera évaluée selon la capacité des candidats à mener une démarche processuelle, avec une phase d'observation du document (constats) puis une phase d'analyse (expliquer/analyser/étudier) qui permettra aux candidats de faire état de leurs connaissances.

Pour la seconde partie (question problématisée) :

Il n'est prévu aucun document spécifique en appui, la réponse à cette question se basera uniquement sur les savoirs et compétences des candidats.

On pourra privilégier une question problématisée centrée sur un seul des thèmes du référentiel pour simplifier la réflexion des candidats en raison du moindre poids de cette deuxième partie (8 points) par rapport à la première (12 points).

Sont attendus :

- pour l'introduction : accroche/définition des termes économiques du sujet/exposé simple de la problématique/annonce du plan ;
- pour le développement : un argument explicité par sous-partie ;
- pour la conclusion : une synthèse des arguments principaux qui répond à la problématique.

La qualité rédactionnelle (orthographe, grammaire et syntaxe) est à prendre en compte pour la modulation des points au sein de chaque niveau.

Contexte

L'économie française évolue dans un contexte de croissance modérée, de l'ordre de 1 % depuis 2024, marqué par les chocs post-pandémie, les tensions géopolitiques et un climat politique national instable. Dans ce contexte incertain, les ménages français conservent un taux d'épargne élevé.

Sur le plan monétaire, la Banque centrale européenne a fait face, dès 2021, à des tensions inflationnistes que l'UE n'avait pas connues depuis des décennies. Parallèlement, la France et l'Union européenne connaissent un retour du protectionnisme à travers des politiques de relocalisation et des aides publiques ciblant des secteurs stratégiques comme les semi-conducteurs ou l'énergie, redessinant ainsi les chaînes de valeur mondiales et la place de la France dans le commerce international.

Votre tuteur au sein du cabinet où vous réalisez un stage, vous charge d'un travail préparatoire en vue d'une visio-conférence auprès des clients du cabinet sur la situation économique nationale et internationale à laquelle les acteurs français sont confrontés. Pour cela, plusieurs missions vous sont confiées.

1^è partie : Analyse d'un dossier documentaire (12 points)

Mission 1 : pour préparer ce travail, vous devez répondre aux questions suivantes à partir des documents 1 à 6.

Question 1 : Analyser la contribution des différents secteurs d'activité à la valeur ajoutée française à partir du document 1.

Question 2 : Expliquer le comportement d'épargne des ménages français depuis 2019.

Question 3 : Analyser l'évolution de la politique monétaire dans le cadre européen depuis 2020.

Document institutionnel. Sources : MESR - CNOEC - CNCC

2^e partie : Question problématisée (8 points)

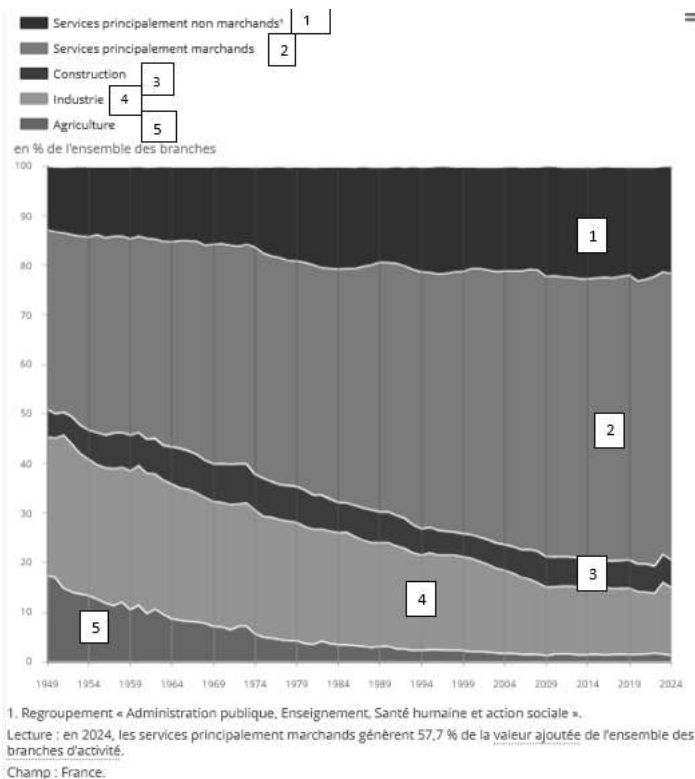
Mission 2 : Plusieurs clients du cabinet, intervenant dans l'industrie manufacturière et ayant des activités sur le continent Nord-Américain et en Asie, s'inquiètent du nouvel ordre international. Votre deuxième dossier portera donc sur la question suivante :

Faut-il craindre le retour du protectionnisme ?

Il est attendu en réponse à cette question une argumentation structurée en vous appuyant sur vos compétences et sur vos connaissances (théoriques et factuelles).

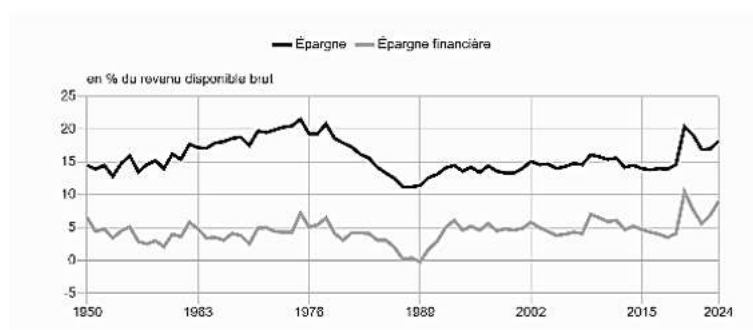
DOSSIER DOCUMENTAIRE

Document 1 : Valeur ajoutée par branche*



* **Branche d'activité** : une branche regroupe des unités de production homogènes, c'est-à-dire qui fabriquent des produits (ou produisent des services) qui appartiennent au même item de la nomenclature d'activité économique considérée.

Document 2 : Taux d'épargne des ménages



Document 3 : « Les Français promus champions de l'épargne »

[...] Le taux d'épargne dépasse aujourd'hui de 4 points de pourcentage son niveau de 2019, d'avant la pandémie. C'est également un record parmi les pays de la zone euro. Les Français apparaissent désormais comme les champions de l'épargne en Europe, à égalité avec les Allemands qui font traditionnellement figure de fourmis. [...]

Les économistes s'arrachent les cheveux pour comprendre les raisons de cette « surépargne », comme la qualifient les experts de la Caisse des dépôts. « Cette tendance s'inscrit dans un contexte marqué par une succession de chocs : pandémie, guerre en Ukraine, tensions au Moyen-Orient, flambée des prix, instabilité politique intérieure, inquiétudes budgétaires, etc. Ces incertitudes nourrissent une épargne durablement élevée », résume Philippe Crevel, directeur du Cercle de l'épargne. Et, ajoute-t-il, « bien que l'inflation ralentisse, le sentiment des ménages reste marqué par la perte de pouvoir d'achat passée, par la crainte de pertes d'emploi ou de hausses d'impôts ».

Ces deux menaces se déclinent, certes, différemment tout au long de l'échelle socio-économique. Plus encore que les revenus, les capacités d'épargne sont manifestement très hétérogènes. « Tandis que les plus modestes ne peuvent pas épargner, les 20 % les plus aisés épargnent un quart (27 %) de leur revenu disponible net », constate l'Insee. Et, à l'inverse, les prestations sociales sont d'autant plus élevées, relativement, que les niveaux de vie sont faibles : elles représentent par exemple plus de 53 % des ressources pour le premier décile de revenus.

Source : Le Figaro Économie, JP Robin, lundi 10 novembre 2025

Document 4 : La frugalité des ménages en question

Les réponses apportées par les épargnants à la résurgence d'inflation présentent des traits singuliers en France. En s'inscrivant à 18,5 % au premier semestre 2023, la part du revenu des ménages qui n'est pas consommée a atteint un sommet inédit, hors période de confinement. Les fourmis françaises ont fait preuve d'un accès de frugalité bien plus marqué que leurs homologues européennes : le taux d'épargne des premières dépasse de 2,6 points son niveau atteint en 2019, quand il lui est inférieur de 0,7 point dans le cas de la zone euro (hors France).

Cet écart ne vient pas d'un goût plus prononcé en France pour l'investissement pour le logement, ce qui serait du reste surprenant au regard de la chute de la construction neuve. Le taux d'épargne financière des ménages est supérieur de trois points à son niveau observé en zone euro, alors que ces marques étaient identiques en 2019.

Confrontés à la hausse des prix et donc à la perte de valeur de leur épargne passée qui en résulte, les ménages en France ont en fait cherché, et réussi jusqu'à présent, à préserver la valeur de leur patrimoine financier. Leurs actifs financiers réels dépassent en effet de 1 % leur niveau de fin 2019 quand ceux détenus par l'ensemble des ménages européens lui sont inférieurs de 3,3 %. Leur pouvoir d'achat futur que constitue leur patrimoine financier a ainsi été préservé en France. Et ce comportement ne paraît pas devoir se modifier tant les ménages continuent de voir dans la période actuelle un moment beaucoup plus propice à l'épargne qu'à la réalisation d'achats importants ou à l'investissement immobilier.

Un paradoxe demeure, c'est celui d'un recul plus fort de la consommation en volume alors même que la hausse des prix était plus faible en France qu'en zone euro.

Source : Denis Ferrand, Les Echos, n° 24 076, mardi 31 octobre 2023

Document 5 : Taux d'inflation et taux d'intérêt (directeur et à long terme), en zone euro de 2020 à 2025

Année	Inflation annuelle IPCH (1) en %	Taux directeur de la BCE : opérations principales de refinancement	Taux d'intérêt long (2) (à 10 ans)
2020	0,30%	0%	0,21%
2021	2,60%	0%	0,20%
2022	8,40%	0,5–2,5 % (3)	2,04%
2023	5,40%	2,5–4,5 % (3)	3,27%
2024	2,40%	4,5–3,15%	2,98%
2025	2% (estimation)	3,15–2%	3,40%
Source	Chiffres Eurostat	Banque de France	OCDE (extraction du 3 mars 2025) et Banque de France (estimation 2025)

(1) IPCH : indice des prix à la consommation harmonisé, qui est une mesure de l'inflation comparable entre les pays

(2) Les taux à long terme sont les taux se référant au rendement des obligations d'État à 10 ans.

(3) Les taux sont passés de 0.5% à 2.5 % au cours de l'année 2022, de 2.5% à 4.5% en 2023.

Document 6 : Les économistes tentent de comprendre la revue monétaire de la BCE

La Banque centrale européenne (BCE) a actualisé le 30 juin dernier sa stratégie monétaire redéfinie en 2021, en souhaitant la rendre plus « énergétique » et « agile » pour réagir face aux chocs d'inflation. Probablement pas plus « accommodante ».

(...) le Conseil a confirmé que les taux directeurs resteront le principal instrument de politique monétaire, à côté donc des instruments « non conventionnels » (opérations de refinancement ciblés à plus long terme, achats d'actifs, taux négatifs, « forward guidance »), afin de proposer « une réponse agile aux nouveaux chocs », en répondant de manière appropriée aux objectifs visés « sous réserve d'une évaluation complète de la proportionnalité ». (...) « Elle souhaite contrôler et limiter l'usage du QE* à des situations d'urgence - par opposition aux portefeuilles d'actifs que la banque centrale continuera à détenir de façon structurelle pour assurer un certain niveau de liquidité dans l'Eurosystème, commente Benoît Gérard, stratège taux chez Natixis.

(...) La BCE estime que les chocs et transitions en cours vont rendre l'inflation « potentiellement plus volatile » et que, de ce fait, la politique monétaire devra désormais être plus « agile », la banque centrale devant être prête à agir parfois plus vite avec des cycles de taux pouvant donc être plus courts et plus rapides si la situation économique évolue. « Cela veut dire augmenter et baisser les taux plus souvent, changer la fonction de réaction, tout le contraire de ce qu'avait expliqué Christine Lagarde (...) », s'étonne encore Andrzej Szczepaniak.

(...) Entre chocs géopolitiques, liquidités massives et déglobalisation, peut-être [la BCE] se rend-elle compte d'une évolution de l'économie loin des modèles standards, indépendamment de ce dont elle peut être responsable : dans ce cas, elle doit adopter une méthode pour assurer la transition vers de nouveaux modèles », conclut-il.

L'AGEFI Quotidien, Fabrice Anselmi - Édition de 7h lundi 25 août 2025

* Quantitative easing

ELEMENTS DE CORRIGE

UE5 - Economie contemporaine

Sujet zéro

ELEMENTS DE CORRIGE

Le corrigé est indicatif. Il est à destination des correcteurs.
On ne peut en aucun cas attendre l'ensemble des arguments de la part d'un candidat à l'épreuve d'économie contemporaine qui intervient en fin de première année en milieu scolaire.
Le corrigé envisage de nombreuses pistes de réponses et ce sont les attendus et la grille d'évaluation qui vont guider l'appréciation de la réponse.

PREMIERE PARTIE : ANALYSE D'UN DOSSIER DOCUMENTAIRE (12 points)

Question 1 : Analyser la contribution des différents secteurs d'activité à la valeur ajoutée française à partir du document 1.

Point du programme

Partie 1 - Appréhender les fondements de la science économique

Compétences évaluées

- Repérer la contribution des différents secteurs d'activité à la création de richesse.
- Analyser des problématiques économiques au regard de l'histoire des faits et de la pensée économique.

Attendus

Il est attendu une réponse rédigée et structurée en paragraphes clairement identifiables, avec :

- **Une définition des termes économiques de la question** : la valeur ajoutée et les secteurs d'activité (une seule définition est attendue) ;
- **Le constat** : une présentation de l'évolution des différents secteurs primaire (agriculture), secondaire (industrie et construction), tertiaire (services marchands et non marchands) en fonction des savoirs associés (explicitation des concepts de services marchands et non marchands, de tertiarisation et de désindustrialisation) avec la **mobilisation des données du graphique** (en % et points de %) ;

Document institutionnel. Sources : MESR - CNOEC - CNCC

- Une analyse : la présentation de causes et/ou conséquences (au moins 2 au total) des évolutions identifiées.

La présentation de références à l'histoire économique est à valoriser.
Une phrase conclusive n'est pas exigée.

Définitions

La **valeur ajoutée** représente la richesse créée par les agents économiques dans le cadre de leurs activités productives. Elle correspond à la différence entre la valeur de la production de biens ou services et celle des consommations intermédiaires utilisées pour cette production (achats de biens et services nécessaires).

L'Insee et Colin Clark proposent les définitions d'un secteur d'activité suivantes :

Selon l'Insee, un **secteur d'activité** regroupe des entreprises de fabrication, de commerce ou de service qui ont la même activité principale.

C. Clark, quant à lui, distingue le secteur primaire (ensemble des activités économiques fondées sur l'exploitation d'une ressource naturelle, avant toute transformation (agriculture...)), secondaire (ensemble des activités économiques visant à transformer des matières premières en produits élaborés (industrie, construction) et tertiaire (ensemble des activités économiques visant à fournir des services (par opposition à la production de biens)).

Les 2 définitions ne sont pas attendues, toute définition cohérente est acceptée.

Le constat

Évolution de la part des secteurs dans la VA

- Selon le document 1, l'agriculture représentait environ 17 % de la VA en 1949 au début des « 30 glorieuses » et moins de 2 % en 2024 soit une baisse de 15 points de %. On observe donc une baisse importante de la part du secteur primaire dans la VA.
- La part de l'industrie est passée de 28 % à environ 14 % de la VA entre 1949 et 2024. La construction représente quant à elle une part identique autour de 5 % de la VA.

Ainsi, on constate une baisse conséquente de la contribution du secteur secondaire comprenant l'industrie et la construction.

- Enfin, la part des services dans la VA est passée d'environ 50 % en 1949 de la VA à plus de 75 % aujourd'hui. On constate à la fois une hausse de la part des services marchands proposés (à un prix supérieur à 50 % du coût de production) par les sociétés non financières et les sociétés financières, passant de 35 % environ de la

Document institutionnel. Sources : MESR - CNOEC - CNCC

VA à près de 60 % aujourd'hui mais aussi des services non marchands. Ces services non marchands sont proposés à titre gratuit ou quasi-gratuit (éducation, santé, ...) essentiellement par les administrations publiques et dans une moindre mesure les ISBLSM. Ils ont vu leur part dans la VA augmenter de 7 points de % passant de 13 % de la VA en 1949 à plus de 20 % en 2024.

Analyses :

- On a donc assisté à un phénomène de **désindustrialisation**. Il s'agit d'un processus de réduction, d'une part du nombre d'emplois dans le secteur industriel d'un pays et d'autre part de la part de ce secteur dans la richesse produite au sein du pays par rapport aux autres secteurs (primaire et tertiaire).
- Le développement de la part des services non marchands dans la VA s'explique notamment par le développement de l'Etat-providence après la seconde guerre mondiale.
- Plus globalement, l'accroissement de la part des services dans la VA correspond à la **tertiarisation** de l'économie.

*On attend la présentation de **causes et/ou conséquences** (au moins 2 au total) des évolutions identifiées.*

Causes de ces évolutions (désindustrialisation et tertiarisation) :

- Le progrès technique dans les secteurs primaire et secondaire source de substitution du capital au travail a entraîné un déversement (Sauvy) des activités et des emplois dans le secteur tertiaire. Le progrès technique dans le secteur industriel a eu pour conséquence une baisse des prix grâce aux gains de productivité obtenus, ce qui a abouti à une moindre valorisation relative de la richesse créée par ce secteur ;
- L'accroissement de la part des dépenses des ménages dans les services à la suite de l'augmentation des revenus conformément à la 3^e loi d'Engel, et notamment l'augmentation de la part de la richesse nationale consacrée à la santé et à l'éducation ;
- Une concurrence internationale accrue dans le domaine industriel entraînant une problématique de compétitivité et de nombreuses délocalisations et destruction d'emplois dans l'industrie (sidérurgie, textile, ...) ;
- Les stratégies des entreprises qui ont sous-traité de plus en plus certaines activités de services à des entreprises du secteur tertiaire. Ces activités étaient gérées auparavant par les entreprises du secteur secondaire et le sont maintenant par des entreprises du secteur tertiaire qui ont été créées pour répondre aux besoins des entreprises industrielles ...

Document institutionnel. Sources : MESR - CNOEC - CNCC

Conséquences de ces évolutions :

- Certaines conséquences positives existent :
 - Une meilleure satisfaction des besoins des consommateurs via les services multiples proposés ;
 - Une moindre pollution nationale car le secteur des services est moins polluant que les activités industrielles traditionnelles (sidérurgie, ...) ;
 - L'accès à des produits industriels importés à moindre coût en provenance de pays disposant d'avantages concurrentiels ;
 - un déversement des emplois détruits en raison des gains de productivité dans le secteur secondaire à destination du secteur tertiaire (de nouvelles activités créatrices d'emploi)
- Certaines conséquences négatives existent également :
 - Le déversement des emplois des secteurs primaire et secondaire vers le secteur tertiaire n'est pas aussi important (selon Baumol notamment) ;
 - Le secteur tertiaire crée moins de gains de productivité que le secteur secondaire. Il est ainsi une moindre source de croissance économique (on constate d'ailleurs une baisse de la productivité en France particulièrement ces 10 dernières années) ; Les moindres gains de productivité dans le secteur tertiaire par rapport aux autres secteurs sont cependant contestés par certains économistes.
 - Comme le secteur secondaire crée davantage de richesse (VA) en moyenne par salarié que le secteur tertiaire, les rémunérations y sont en moyenne plus élevées.
 - La désindustrialisation, corollaire de la tertiariisation, rend l'économie française dépendante de nombreux produits industriels et remet en question la souveraineté du pays dans certains domaines stratégiques ;

Question 2 : Expliquer le comportement d'épargne des ménages français depuis 2019.**Point du programme**

Partie 3 - Identifier les opérations de financement de l'activité économique

Compétences évaluées

- Expliquer les comportements d'épargne et d'investissement.

- Analyser des problématiques économiques au regard de l'histoire des faits et de la pensée économique.

Attendus

Il est attendu une réponse rédigée et structurée en paragraphes clairement identifiables, avec :

- Une **définition des termes économiques** de la question : l'épargne et ses formes (financière et non financière) et les ménages comme secteur institutionnel ;
- Un **constat de l'évolution du taux d'épargne** des ménages depuis 2019, avec la mobilisation des données du graphique du document 2 (% et points de %) ainsi que des documents 3 et 4 ;
- Une **présentation de deux causes (en référence aux motifs et déterminants)** du comportement d'épargne des ménages qui mettra en évidence les motifs et les déterminants de l'épargne, en s'appuyant sur les documents 2 à 5 ainsi que sur les grands faits économiques et au moins un auteur ou une théorie.

Une phrase introductive pourra souligner l'actualité en matière d'épargne.

Une phrase conclusive n'est pas exigée.

Définitions

L'**épargne** correspond à la part du revenu disponible qui n'est pas affectée aux dépenses de consommation finale d'un ménage.

On distingue l'**épargne non financière** qui correspond à la propriété d'actifs corporels ou incorporels sur lesquels s'exercent un droit de propriété (Insee), de l'**épargne financière** qui correspond à l'affectation monétaire du revenu disponible à la thésaurisation et/ou aux placements monétaires et/ou financiers.

On distingue différents motifs d'épargne : précaution, prévoyance, constitution d'un patrimoine (pour soi ou en vue d'une transmission).

Un **ménage**, sous l'angle de la comptabilité nationale, est un des six secteurs institutionnels dont la fonction économique principale est la consommation et/ou la production de biens et/ou services marchands dans le cas des entrepreneurs individuels.

Alors que l'inflation a moins augmenté en France que dans le reste de zone euro, la consommation en volume a reculé plus fortement. En conséquence, la situation de « surépargne » en France interroge.

Constat : l'évolution de l'épargne

Mis en perspective sur plus de 70 ans (document 2), le taux d'épargne des ménages s'élevait à plus de 18 % en 2024, dépassant de 4 points son niveau de 2019 (document 3), soit un taux équivalent à celui de 1979 (18,6 %). Il a

Document institutionnel. Sources : MESR - CNOEC - CNCC

connu en outre une hausse plus marquée que dans les autres pays de la zone euro (document 4).

Le taux d'épargne actuel retrouve un niveau proche de celui de la fin des « Trente glorieuses » alors que, depuis les années 1990, il s'établissait autour d'une moyenne de 15 % du revenu disponible.

Les mises en perspective de l'épargne sur plus de 70 ans seront à valoriser mais un candidat qui ne le ferait pas ne doit pas être sanctionné.

Quant à l'épargne financière elle est à son plus haut niveau sur les quatre dernières années, soit environ 9 % en 2024 avec un sommet à plus de 10 % en 2020. L'épargne financière a donc contribué plus fortement à l'augmentation du taux d'épargne ces dernières années en progressant de plus de 5 points entre 2019 et 2024 (de 4 % à 9 %) alors que l'épargne non financière a moins progressé sur la même période. Comparé au reste de l'UE l'épargne financière des ménages français est supérieure de 3,3 % (document 4).

Analyse/explication

Les causes du comportement des ménages (motifs et déterminants) :
Deux causes sont attendues avec au moins une référence théorique

- **Un contexte durablement incertain favorisant une épargne de précaution**

Depuis 5 ans, l'environnement mondial et national a été marqué par une succession de chocs exogènes sanitaire et géopolitique ainsi que par une instabilité politique en France (document 3). Cette instabilité systémique crée un climat caractérisé par l'incertitude. Comme le soulignait JM Keynes (1936), l'incertitude représente des situations dans lesquelles « nous ne savons pas », des situations où l'incertitude n'est pas mesurable. Ce climat crée un choc de confiance. Elle se caractérise chez les ménages par la crainte du chômage en accentuant l'épargne de précaution.

- L'anticipation d'une hausse des impôts.

En effet, entre 2015 et 2025, la dette publique a fortement progressé en France, atteignant en 2025 plus de 110 % du PIB.

Ce contexte peut expliquer le niveau durablement élevé de l'épargne des ménages en France.

- **Le maintien de la valeur de l'épargne financière suite aux tensions inflationnistes entre 2022 et 2024**

Selon le document 4, les ménages français ont augmenté leur taux d'épargne financière dans un contexte de forte inflation afin de préserver la valeur de leur patrimoine financier conformément à l'effet d'encaisses réelles de Pigou.

En outre, les ménages français ont privilégié l'épargne financière face aux difficultés d'investir dans l'immobilier (hausse des prix et hausse des taux d'intérêt).

- **La hausse des taux d'intérêt**

La remontée des taux d'intérêt entre 2022 et 2024 (document 5) incite les ménages à augmenter leur épargne financière et donc à réduire leur consommation en la reportant dans le temps. Dans une approche néoclassique, le taux d'intérêt correspond à la rémunération de l'épargne. Cette dernière est une fonction croissante du taux d'intérêt.

- **Un taux d'épargne conditionné par le niveau de revenu et le cycle de vie**

Le niveau des revenus détermine la capacité d'épargner selon la loi psychologique fondamentale de Keynes. Ainsi, les premiers déciles ne disposent d'aucune capacité d'épargne alors que le taux d'épargne s'établit à 27 % selon l'INSEE pour les deux derniers déciles (document 3).

De plus, conformément à la théorie du cycle de vie de Modigliani, selon les âges de la vie, les agents ne disposent pas de la même capacité d'épargne. En début de vie active, ils empruntent, en particulier pour se constituer un patrimoine puis, avec l'augmentation des revenus, ils ont la capacité d'épargner pour désépargner en fin de vie avec la baisse de leur revenu.

Pour conclure, l'augmentation de plus de trois points du taux d'épargne des ménages depuis 2019 correspond à une épargne de précaution dans un contexte de forte incertitude, qui caractérise un manque de confiance des ménages français et se traduit par des anticipations de perte de pouvoir d'achat malgré le ralentissement récent de l'inflation.

Elle s'explique par différents déterminants (inflation en 2022/2023 et hausse des taux d'intérêt entre 2022 et 2024 notamment).

Toute réponse pertinente et cohérente comportant 2 explications (causes) avec au moins une référence théorique sera acceptée et valorisée.

Question 3 - Analyser l'évolution de la politique monétaire dans le cadre européen depuis 2020

Points du programme :

Partie 5 - Analyser la régulation publique

5.2. - Caractériser des politiques économiques et leurs impacts

5.3. Analyser des politiques économiques conjoncturelles et structurelles dans un cadre européen

Compétences évaluées :

- Caractériser une politique économique dans une situation donnée.
- Apprécier les enjeux d'une politique économique (ou d'une décision) donnée
- Identifier les enjeux et les différents outils de la politique monétaire dans le cadre de l'Union Économique et Monétaire (UEM).

Attendus

Il est attendu une réponse rédigée et structurée en paragraphe clairement identifiables, avec :

- **Une définition des termes économiques de la question :** la définition de la politique monétaire et la présentation du cadre européen (UEM/BCE)
- **Une présentation des 3 étapes de la politique monétaire** en fonction de l'évolution de la conjoncture **avec les outils mobilisés par la BCE (taux directeur et QE)**, en appui des documents 5 et 6
- **La présentation des effets attendus et des limites (au moins une)** des politiques mises en œuvre

Une phrase conclusive n'est pas exigée.

Définitions

La **politique monétaire** désigne l'ensemble des décisions prises par les autorités monétaires afin d'agir sur l'offre de monnaie pour remplir un objectif fixé (carré magique de Kaldor : croissance, chômage, inflation et balance extérieure).

Au sein de la zone euro, elle est menée par la **Banque Centrale Européenne** avec des décisions visant à réguler la quantité de monnaie et les conditions de financement dans la zone euro afin d'assurer la stabilité des prix, définie comme une inflation proche mais inférieure à 2 % à moyen terme.

L'objectif principal de la BCE est la stabilité des prix, son objectif secondaire le soutien aux politiques économiques générales (article 127 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne-TFUE).

Depuis 2020, la politique monétaire européenne a connu une **évolution marquée**, passant d'une politique très accommodante (**politique de relance ou expansionniste**) à une politique restrictive (**politique de rigueur**), avant d'entrer dans une phase d'**ajustement plus agile**, en réponse à des chocs économiques et inflationnistes successifs (pandémie, tensions géopolitiques, chocs énergétiques).

Document institutionnel. Sources : MESR - CNOEC - CNCC

- Une politique monétaire accommodante en 2020-2021

D'après le document 5, entre 2020 et 2021, la BCE maintient son taux directeur des opérations principales de refinancement à 0 % (document 5). Dans le même temps, l'inflation, mesurée par l'IPCH, reste faible en 2020 (0,3 %) avant d'augmenter modérément en 2021 (2,6 %), ce qui reste compatible avec l'objectif de stabilité des prix (document 5).

C'est une politique monétaire accommodante au sens de Keynes qui vise à stimuler l'activité économique en maintenant des taux d'intérêt très bas, afin de favoriser le crédit, l'investissement et la consommation. Les taux d'intérêt à long terme, proches de 0,2 %, traduisent des conditions de financement exceptionnellement favorables (document 5).

En effet des taux directeurs bas :

- réduisent le coût du refinancement des banques auprès de la BCE,
- incitent les banques à accorder davantage de crédits,
- soutiennent la demande globale.

En parallèle de l'utilisation des taux d'intérêt directeurs (instruments conventionnels de la politique monétaire), la BCE a mis en place des mesures non conventionnelles comme le quantitative easing (ou assouplissement quantitatif) jusqu'en 2022 (programmes d'achat d'actifs essentiellement publics par la BCE pour injecter de la liquidité) qui a fait baisser les taux d'intérêt à moyen et long terme avec les mêmes conséquences positives sur le soutien à l'offre de prêt des banques et ainsi à la demande globale.

Cette orientation s'inscrit dans le contexte de crise économique liée à la pandémie, nécessitant un soutien massif à l'économie. Cependant, cette politique monétaire de relance peut être à l'origine de certains risques (inflation monétaire, création monétaire à l'origine de bulles spéculatives, augmentation de la taille des bilans des banques centrales...).

- Un tournant restrictif face au retour brutal de l'inflation (2022-2023)

Le document 5 montre une forte hausse de l'inflation, jusqu'à 8,4 % en 2022, puis 5,4 % en 2023, bien au-delà de la cible de 2 % (document 5).

En réaction, la BCE relève rapidement ses taux directeurs, qui passent progressivement :

- de 0 % en 2021
- jusqu'à 2,5 % en 2022,
- puis jusqu'à 4,5 % en 2023 (document 5).

Parallèlement, les taux d'intérêt à long terme augmentent fortement, atteignant 3,27 % en 2023, ce qui reflète un durcissement général des conditions financières (document 5).

Document institutionnel. Sources : MESR - CNOEC - CNCC

C'est une politique monétaire restrictive qui vise à freiner l'inflation en augmentant les taux d'intérêt, ce qui renchérit le crédit et ralentit la demande.

- La hausse des taux directeurs réduit la création monétaire par le crédit,
- Freine la demande,
- Contribue à la désinflation.

Cette phase marque un changement profond de stratégie, rompant avec plus d'une décennie de politique très accommodante. Le retour de l'inflation a également conduit la BCE à mettre un terme au « Quantitative Easing » en juin 2022 puis à engager une réduction du stock d'actifs détenus (resserrement quantitatif).

Cette orientation est bien cohérente avec la montée de l'inflation. Cependant elle a pu entraîner de nouveaux risques en pesant sur la demande et la croissance économique.

- Vers une politique monétaire plus « agile » et ajustée depuis 2024

Le document 5 indique un reflux de l'inflation à 2,4 % en 2024, puis une estimation à 2 % en 2025, proche de l'objectif de la BCE (document 5).

En conséquence, les taux directeurs commencent à être légèrement abaissés, passant de 4,5 % à 2 % (estimation) en 2025 (document 5).

Le document 6 explique que la BCE a actualisé sa stratégie monétaire afin de la rendre plus « agile », face à une inflation désormais jugée plus volatile (document 6).

La BCE confirme :

- Le rôle central des taux directeurs comme principal instrument,
- Le maintien des instruments non conventionnels (Quantitative Easing), mais avec un usage plus encadré et proportionné (document 6).

Le document 6 souligne que la BCE souhaite désormais limiter ces instruments aux situations d'urgence, tout en acceptant des cycles de taux plus courts et plus fréquents, afin de mieux réagir aux chocs économiques (document 6).

DEUXIEME PARTIE : QUESTION PROBLEMATISEE (8 points)**Points et compétences du programme**

Partie 7 - Identifier les effets et les enjeux de la mondialisation des économies

- 7.1 Apprécier les transformations du commerce mondial
- 7.2 Analyser les politiques commerciales et d'attractivité
- 7.3 Comprendre la gouvernance mondiale et ses limites

INTRODUCTION**Attendus de l'introduction :**

- Une accroche du sujet
- Une définition précise des termes du sujet.
- A minima la reprise de l'intitulé du sujet à titre de problématique

L'annonce du plan est présente.

Accroches possibles du sujet

- A partir de faits historiques : la crise de 1929 et le retour des politiques protectionnistes des années 1930, qui a abouti à une chute du commerce international des deux tiers entre 1929 et 1932.
- A partir de faits d'actualité : le retour du protectionnisme américain (les USA étant le deuxième pays exportateur de marchandises derrière la Chine en 2024, cela influe nécessairement sur la dynamique de la mondialisation et s'inscrit à contre-courant du processus initié par le GATT à partir de 1947 puis par l'OMC à partir de 1995).

Explicitation des termes du sujet

Le **protectionnisme** est une politique (doctrine) économique qui a pour but de protéger la nation et les entreprises nationales de la concurrence étrangère. On distingue traditionnellement le **protectionnisme tarifaire** (droits de douane), **non tarifaire** (contingentement ou quotas, restrictions volontaires des exportations, barrières réglementaires, techniques, sanitaires, administratives, subventions, dumping...).

La référence au protectionnisme monétaire n'est pas attendue (hors programme).

Problématique

Reprise de la question ou autres questions annexes :

- Quels sont les inconvénients et les avantages du protectionnisme ?
- Quelles sont les conséquences économiques, sociales et environnementales du protectionnisme ?

Document institutionnel. Sources : MESR - CNOEC - CNCC

- Le protectionnisme peut-il permettre d'améliorer la situation économique et sociale d'un pays ?

Toute problématique cohérente avec le sujet sera acceptée.

Annonce du plan

Proposition de plan n°1 :

I - Les raisons de craindre le retour du protectionnisme (du fait de ses effets sur les consommateurs, sur la croissance économique, sur la compétitivité des entreprises, sur la mondialisation...)

II - Les raisons d'apprécier le retour du protectionnisme (du fait de ses effets en matière d'emploi et de croissance économique, d'équilibre extérieur, de développement durable, de souveraineté, sur la mondialisation...)

Proposition de plan n°2

I - Les effets négatifs du retour du protectionnisme (qu'il repose sur des mesures tarifaires ou non tarifaires) ...

II -... qui ne sont pas compensés par ses effets positifs

Proposition de plan n°3

I - Le retour du protectionnisme fragilise la mondialisation actuelle

II - Mais peut permettre de surmonter les limites du libre-échange en impulsant une nouvelle dynamique de mondialisation

DEVELOPPEMENT

Structurer la réponse de façon pertinente :

- Le développement est structuré en 2 ou 3 parties pertinentes par rapport à la problématique et équilibrées.
- Chaque partie comporte entre 2 et 3 sous-parties.
- Le plan est apparent sous forme de titres. Il existe des transitions servant de fil conducteur entre les parties (les transitions entre les sous-parties ne sont pas attendues).

Argumenter en mobilisant le contexte, les compétences et connaissances :

Le niveau 4 est atteint si chaque sous-partie comporte au moins un argument : il y a au moins une théorie ou un outil ou un mécanisme explicité, et étayé d'un exemple par sous-partie.

4 arguments étayés suffisent (un par sous-partie).

- Chaque sous-partie comporte au moins un argument construit à partir des savoirs (il y a au moins une théorie/outil/ mécanisme explicité et étayé d'un exemple par sous-partie).

Document institutionnel. Sources : MESR - CNOEC - CNCC

- Le vocabulaire est précis.
- L'argumentation est fluide et démonstrative.
- La référence pertinente aux théories sera valorisée.

Les arguments possibles

❖ Les raisons de craindre le retour du protectionnisme

Idées (outils, mécanismes) :

- Survenue de crises qui s'accompagnent souvent d'une contraction du commerce mondial.
- Les conséquences négatives du protectionnisme sur la croissance économique, l'emploi, le bien-être et les inégalités entre nations (surcoût supporté par le consommateur national, moindre incitation à innover pour les producteurs nationaux, risques de guerre commerciale entre Etats) // les avantages attendus du libre-échange sur la croissance économique, pour les consommateurs (exploitation des avantages comparatifs des pays).
- La remise en cause du multilatéralisme construit depuis 1945 autour du GATT puis de l'OMC, la régionalisation des échanges qui s'accroît.
- Une nouvelle organisation de échanges autour de blocs « amis » échangeant entre eux (polarisation des échanges) ce qui se traduira par une moindre efficacité économique (augmentation des coûts des produits) et des risques pour les pays les plus pauvres d'être écartés des échanges : remise en cause du multilatéralisme, nouvelle fragmentation des échanges...
- Risque d'escalade (mesures de rétorsion) fragilisant l'économie mondiale.

Références théoriques :

- Avantages du libre-échange : Théories des avantages absolus (A. Smith), théorie des avantages comparatifs (D. Ricardo), théorie HOS.
- Protectionnisme entraînant une baisse de la diversité des produits face à la demande de différence (Lassudrie-Duchêne).
- Impact négatif du protectionnisme sur l'innovation et rôle de l'innovation sur la croissance : théories de la croissance (Solow, Schumpeter).

Illustrations :

- La crise de 1929 et le retour du protectionnisme (tarifs Hawley-Smoot) qui ont aggravé la situation économique des pays, les crises récentes (crise du Covid, tensions géopolitiques récentes).

Document institutionnel. Sources : MESR - CNOEC - CNCC

- Exemple du protectionnisme monétaire* de la Chine depuis les années 2000 et conséquences pour le reste du monde (délocalisations, impact sur les moins qualifiés...).
- Protectionnisme (fin de la baisse des droits de douane, protectionnisme non tarifaire) et ralentissement de la mondialisation : croissance du commerce international proche de celle de la production mondiale depuis 2012, traduisant un ralentissement de la mondialisation dès cette date.
- Mesures protectionnistes américaines depuis 2025 (*liberation day* en avril 2025), guerre commerciale entre les USA et le reste du monde (Chine, Europe, Canada, Amérique latine...) et leurs conséquences pour les pays exportateurs.
- Remise en cause du multilatéralisme (OMC fragilisé comme le montre les dernières conférences) et multiplication des accords régionaux (UE-Mercosur, projet UE-Inde...).

❖ Les raisons d'apprécier le retour du protectionnisme

Idées (outils, mécanismes) :

- Un moyen de soutenir et maintenir l'emploi national (notamment pour les salariés les moins qualifiés), de donner du temps aux entreprises pour se restructurer (entreprises vieillissantes) et aux industries naissantes d'atteindre une taille critique. Moyen aussi d'améliorer le solde extérieur d'un pays.
- Un moyen pour les Etats d'accroître leurs recettes et de financer ainsi des dépenses structurelles (politique industrielle, politiques d'attractivité et de compétitivité...).
- Un moyen de faire face au protectionnisme monétaire et à la concurrence déloyale qui en découle.
- Un moyen de limiter les effets négatifs du libre-échange : conséquences sociales et environnementales néfastes (moyen de se protéger contre les importations de produits polluants ou ayant utilisé un processus de production polluant, en lien avec les politiques de développement durable), problème de la répartition des dividendes du commerce mondial aux dépens des pays les moins avancés, risques de dumping fiscal, social et/ou environnemental.
- Une nécessité pour les firmes multinationales de repenser leur DIPP qui pourra favoriser les pays d'origine (relocalisation, réindustrialisation...), une nécessité de repenser la régulation mondiale et le rôle de l'OMC.

Références théoriques :

- F. List et la théorie du protectionnisme éducateur, N. Kaldor et la théorie des industries vieillissantes.
- Théories néomarxistes (S. Amin, A. Emmanuel) sur l'échange inégal (détérioration des termes de l'échange défavorables aux pays en développement).
- Nouvelles théories du commerce international de P. Krugman qui justifient certaines mesures protectionnistes du fait de l'existence d'imperfections de marché et de rendements croissants (théorie de la politique commerciale stratégique, Krugman, Brander et Spencer).

Illustrations :

- Protectionnisme mis en œuvre par la politique agricole commune (PAC) dès l'origine du projet européen (traités de Rome, 1957) qui a permis la modernisation du secteur agricole et la souveraineté alimentaire.
- Protectionnisme mis en œuvre par la Chine qui lui a permis de bâtir un modèle de croissance tiré par les exportations tout en montant progressivement en gamme (subventions étatiques, obligation pour les capitaux étrangers de s'associer à des capitaux chinois, ce qui a favorisé les transferts de technologie et la montée en puissance de la Chine, aujourd'hui deuxième puissance économique derrière les USA).
- Formes de protectionnisme admises par l'OMC : mesures anti-dumping et anti-subsidies, mesures de sauvegarde...
- Mise en place d'une taxe écologique de l'UE, d'une taxe sur les petits colis à compter de l'été 2026...
- Réglementations européennes pour lutter contre les pratiques anticoncurrentielles des géants du numérique (Digital Market Act), pour lutter contre les contenus illicites et préserver un équilibre favorable à l'innovation (règlement sur les services numériques, DSA), pour garantir que le développement et l'utilisations des produits et productions de l'IA respectent les droits fondamentaux et les valeurs européennes (AI Act)

CONCLUSION

Synthétiser les arguments pour conclure.

Il est attendu une synthèse des arguments permettant de répondre à la problématique.

Document institutionnel. Sources : MESR - CNOEC - CNCC

PROPOSITION DE GRILLE D'EVALUATION

La qualité rédactionnelle (orthographe, grammaire et syntaxe) est à prendre en compte pour la modulation des points au sein d'un niveau.

PARTIE 1 : ANALYSE D'UN DOSSIER DOCUMENTAIRE					
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Points du candidat
1 - Analyser la contribution des différents secteurs économiques à la valeur ajoutée française à partir du document 1.	0-0,5	1-3	3.5-5	5.5-7	
2 - Expliquer le comportement d'épargne des ménages français.	0-0,5	1-3.5	4-6	6.5-8	
3 - Analyser l'évolution de la politique monétaire dans le cadre européen depuis 2020.	0-0,5	1-4	4.5-7	7.5-9	
TOTAL Partie 1				24 points	
PARTIE 2 : QUESTION PROBLEMATISEE Faut-il craindre le retour du protectionnisme ?					
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Points du candidat
Introduction	0	0,5-1	1,5-2	2,5-3	
Développement : structure pertinente	0	0,5-1	1,5	2	

Document institutionnel. Sources : MESR - CNOEC - CNCC

Développement : contenu	0-2,5	3-5	5,5-8	8,5-10	
Conclusion	0	0	0,5	1	
TOTAL Partie 2				16 points	
TOTAL 1 + 2				40 points	

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Q1. Analyser la contribution des différents secteurs d'activité à la valeur ajoutée française à partir du document 1.	Absence de contenus OU Contenus non pertinents [0 - 0,5]	Définitions absentes ou incomplètes ou en partie erronées. Description simple des principales évolutions, sans apports de savoirs. OU Un constat très partiel des évolutions avec un début d'analyse. La réponse n'est pas bien structurée. [1 - 3]	Définition correcte de la VA a minima. Exposition des principales évolutions en mobilisant des données du graphique. Apports partiels sur les principaux phénomènes observés (déshindustrialisation, etc.). Deux éléments (causes et/ou conséquences) sont identifiés mais insuffisamment développés. La réponse est structurée en paragraphes clairement identifiables. [3,5- 5]	Définitions correctes (VA et secteurs d'activité ou économique). Exposition des principales évolutions en mobilisant des données du graphique. Apports sur les principaux phénomènes observés (déshindustrialisation, etc.). Présentation des principales causes et/ou conséquences (au moins 2). Les références à l'histoire économique seront valorisées. La réponse est bien structurée.

				[5.5- 7]
Q2. Expliquer le comportement d'épargne des ménages français depuis 2019.	Absence de contenus OU Contenus non pertinents OU Simple paraphrase des documents [0 - 0,5]	Définition de l'épargne absente ou superficielle. La réponse s'appuie essentiellement sur le corpus documentaire sans analyse OU apport personnel. La réponse n'est pas bien structurée. [1 - 3,5]	La notion d'épargne est définie a minima. Constat de l'évolution de l'épargne, en référence aux documents. Identification des principales causes sans développement. OU Explication d'une cause. La réponse est structurée. [4- 6]	Les notions d'épargne et de ménages sont définies. Constats de l'évolution de l'épargne, de l'épargne financière et non financière, en référence aux documents. Explication d'au moins 2 causes (motifs et référence aux déterminants). Une référence théorique au moins est exigée. La réponse est structurée. [6,5- 8]

Q3. Analyser l'évolution de la politique monétaire dans le cadre européen depuis 2020	Absence de contenus OU Contenus non pertinents OU Simple paraphrase des documents [0 - 0,5]	Définition de la politique monétaire absente ou incomplète. La réponse s'appuie essentiellement sur le corpus documentaire. Les différentes phases de la politique monétaire ne sont pas ou mal repérées. Quelques mécanismes sont explicités. La réponse n'est pas bien structurée. [1 - 4]	La politique monétaire est définie, en référence à la BCE. La présentation d'au moins deux phases de la politique monétaire est réalisée. OU L'ensemble des outils et des effets de la politique monétaire sont présents, mais une référence très partielle au contexte économique. La réponse est structurée. [4,5- 7]	La politique monétaire est définie, en référence au cadre européen. La présentation des 3 phases de la politique monétaire est faite. La présentation des principaux outils (taux directeur, QE). Présentation des effets attendus. La présentation d'au moins une limite de ces politiques sera valorisée. La référence à une théorie sera valorisée. La réponse est structurée. [7,5- 9]
---	---	---	---	--

PARTIE 2 : QUESTION PROBLEMATISEE				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Introduction	Absence d'introduction OU Contenus non pertinents	Absence d'accroche ou non pertinente. Les termes du sujet sont insuffisamment définis. L'intitulé du sujet peut être repris à titre de problématique. L'annonce du plan est présente.	Une accroche non pertinente, maladroite. Les termes du sujet sont bien définis, L'intitulé du sujet est repris en problématique. L'annonce du plan est présente. OU Une accroche pertinente. Les termes du sujet sont insuffisamment définis. L'intitulé du sujet est repris en problématique. L'annonce du plan est présente.	L'accroche est pertinente. Les termes du sujet sont bien définis. L'intitulé du sujet est repris en problématique a minima. L'annonce du plan est présente.
Développement : structure pertinente	Absence de structure.	Le développement est structuré en 2 ou 3 parties pertinentes par rapport à la problématique mais il n'y a pas de sous-parties. OU Le développement est structuré en parties et sous-parties de façon non pertinente.	Le développement est structuré en 2 ou 3 parties pertinentes par rapport à la problématique. Le plan n'est pas suffisamment équilibré OU il n'y a pas de fil directeur. Chaque partie comporte entre 2 et 3 sous-parties. Le plan est apparent sous forme de titres.	Le développement est structuré en 2 ou 3 parties pertinentes par rapport à la problématique et équilibrées. Chaque partie comporte entre 2 et 3 sous-parties. Le plan (partie et sous-partie) est apparent sous forme de titres. Il existe une transition servant de fil conducteur entre les parties.
Développement (contenu)	Absence de contenus OU l'ensemble des contenus est non pertinent.	Début de raisonnement au contenu limité. OU mobilisation de savoirs sans les relier au sujet	Des savoirs présents mais pas toujours suffisamment expliqués ou illustrés ou rattachés au sujet	Chaque sous-partie comporte au moins un argument construit à partir des savoirs (Il y a au moins une théorie/outil/ mécanisme explicité et étayé d'un exemple par sous- partie). Le vocabulaire est précis. L'argumentation est fluide et démonstrative.
Conclusion	Absence de conclusion	Présence d'un paragraphe ne repreant pas les arguments du développement.	Une synthèse incomplète des arguments.	Une synthèse des arguments permettant de répondre à la problématique.